Réunion à destination des familles de 3ème

- <u>Ordre du jour</u> :
  - **Présentation du lycée de Toucy – *M. Thomas, proviseur adjoint***
  - **Orientation et affectation des élèves de 3ème : calendrier et procédures**

Quels choix d'orientation ?

- **3 possibilités d'orientation post 3ème :**
  - ***La 2nde Générale et technologique***
  - ***La 2nde professionnelle (préparation du Bac pro)***
  - ***La 1ère année de CAP (préparation du CAP)***
    - ***NB : le CAP et le Bac pro peuvent être préparés dans le cadre de la scolarité en lycée professionnelle ou dans le cadre d'un apprentissage (alternance entre CFA et temps en entreprise)***
    - ***NB : les choix de spécialité pour le bac général ou de filière technologique se font en classe de 2nde***

Orientation : la phase définitive

- Saisie des vœux définitifs d'orientation à partir du 29 avril 2024 et jusqu'au 17 mai sur « Educonnect »
  - Connexion sur le portail « Educonnect » avec identifiants et mots de passe puis service orientation
- Réponse définitive du conseil de classe du 3ème trimestre (le 3 juin au plus tard)
  - en cas de désaccord, entretien avec le CE (6 juin au plus tard) /
  - Si le désaccord persiste : procédure d'appels (12 et 13 juin)

Affectation : Quels règles pour la 2nde GT?

- **Affectation en 2nde GT** : *l'élève est affecté en fonction de son lycée de secteur* (défini par l'adresse d'un de ses responsables légaux)
- Possibilité de faire des vœux en dehors du secteur (10 vœux maximum) mais sécuriser les vœux par l'établissement de secteur

➢ ***NB : les choix d'option ne sont pas dérogatoires***

Affectation en 2nde GT : dérogation et cas particuliers

- ***Dans quels cas une dérogation peut-elle être demandée ?***

- ✓ les élèves en situation de handicap (reconnu MDPH)/les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- ✓ les boursiers au mérite / sociaux
- ✓ les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité (sauf classe de terminale)
- ✓ les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité
- ✓ les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier (section sportive, CHAM…)
- ✓ autre motif

- **Un cas particulier : les <u>sections binationales ou internationales</u> (admission sur dossier/ entretien)**

Affectation en lycée professionnel

- **Affectation en lycée professionnel** (2nde pro ou 1ère année de CAP) : l'élève peut demander toute formation/ établissement proposé par l'académie = ***il est affecté en fonction des ses résultats scolaires***
  - NB : il est donc souhaitable de faire plusieurs vœux (10 vœux maximum) / possibilité de faire des vœux hors académie, mais il ne sera pas prioritaire.

Les vœux de formation par apprentissage/vœux vers l'enseignement privé

- Vœux uniquement **indicatifs** sur Affelnet, il est nécessaire de **faire des démarches parallèles** :
  - ❑ Inscription en CFA et recherche d'un employeur
  - ❑ Demandes de RDV et inscription individuelle dans un établissement privé

➢ NB : ***il est très souhaitable de faire des vœux supplémentaires pour une formation scolaire*** *(lycée professionnelle) dans le cas des demandes de formation par apprentissage pour sécuriser l'orientation de l'élève*

Le calendrier de l'affectation

- ***Vendredi 05 avril 2024***: *ouverture de la consultation des offres de formation via « educonnect »*
- ***Du 6 mai au 27 mai 2024*** *: saisie des vœux via « educonnect »*
- *NB : en cas de demande de dérogation, prévoir les pièces justificatives dès que possible*
- ***26 juin 2024*** *: résultats des affectations (notification d'affectation papier via le collège / notification sur « educonnect »*
- ***Jusqu'au 2 juillet 2024 : inscription dans les établissements d'affectation***